



DELIBERATION N° 2022-12-15-07

OBJET : Budget : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement et décision modificative budgétaire n° 09/2022

Le **15 décembre à 15h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Besse et St Anastaise, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **08 décembre 2022**

Nombre de conseillers : En exercice : **28** – Présents : **15** – Pouvoirs : **1** – Votants : **16**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Didier CARDENOUX, Stéphane CREGUT, Brigitte DEVELAY-MICHELIN, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, François GORY, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Marine - Alice POIZOT, Christophe POULARD, Amandine RANC, Henri VALETTE.

Excusés : Alain AUDIGIER, Stéphane AURIACOMBE, Joffrey CHALAPHY, Hugues DANJOUX (pouvoir Jean-François CASSIER), Sébastien DUBOURG, Frédéric ECHAVIDRE, Sébastien GOUTTEBEL, Françoise PINAULT, Patrick SEBY, Pierre SIMON, Philippe VALLON.

Absents : Frédéric CHASSARD, Pierre-Jean RASQUIN.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

La Communauté de communes du Massif du Sancy a instruit et financé le remplacement de panneaux d'information touristique sur l'autoroute A75 pour un montant de 42 542.10 €.

Vu qu'il s'agit d'une opération de communication pour mettre en valeur notre territoire et que cela rentre dans les missions de l'Office de tourisme, M. le Président propose au Conseil d'Administration de participer au financement de ces panneaux avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 30 000 € à la Communauté de communes du Massif du Sancy.

Sur un plan budgétaire, cette proposition, si elle est validée, nécessite d'adopter la décision modificative budgétaire n° 9/2022 qui portera sur des mouvements de crédit en dépenses de fonctionnement comme proposée ci-dessous :

Compte	Désignation Intitulé	Dépenses de fonctionnement	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement		+ 30 000 €
6231	Annonces et insertions	- 10 000 €	
6238	Frais divers de publicité	- 20 000 €	
TOTAL		- 30 000 €	+ 30 000 €

.../...



.../...

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 30 000 € à la Communauté de communes du Massif du Sancy
- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n° 09/2022.

Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,

Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 20/12/2022

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication